

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00381 Numéro SIREN : 495 100 190 Nom ou dénomination : JUANDIS

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt 267

Liasse fiscale

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 55 Avenue de Cannes 06600 ANTIBES		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 9 5 1 0 0 1 9 0 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 30/04/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	79 528	9 077
		Fonds commercial (I) AH	AI		2 800 409
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	816 901	1 157 601
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	934 731	282 585
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	354 064	111 965
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		197 042
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		23 927
		Prêts BF	BG		3 437
		Autres immobilisations financières* BH	BI		199 493
	TOTAL (II) BJ		BK	2 185 226	4 785 538
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		875 367
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		12 343
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	26 112	232 992
		Autres créances (3) BZ	CA		789 471
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG		147 317
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		267 925
TOTAL (III) CJ		CK	26 112	2 325 418	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			2 211 338	7 110 956	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	41 186
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 000)			DA	38 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	464 763
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	125 006
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	631 569
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	24 000
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	24 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 627 005
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 013 090
	Dettes fiscales et sociales			DY	657 550
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	77 425
	Autres dettes			EA	80 314
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	6 455 386	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 110 956	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	5 052 084
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	684 614	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS							Néant ☐	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	21 072 704	FB		FC	21 072 704	
	Production vendue { biens * services *	FD	877 022	FE		FF	877 022	
		FG	632 847	FH		FI	632 847	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	22 582 575	FK		FL	22 582 575	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	30 550	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	62 548	
	Autres produits (1) (11)					FQ	53 243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	22 728 917
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16 597 307	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	149 763	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 989	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	5 863	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 489 714	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	230 952	
	Salaires et traitements*					FY	2 271 509	
	Charges sociales (10)					FZ	638 697	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	381 179
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	26 112
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 323	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	22 839 413
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(110 495)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	239	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	248	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71 873	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	71 873	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(71 625)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(182 120)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS JUANDIS		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	342 652			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	342 652			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	6 344			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	24 000			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	30 344			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	312 308			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	5 182			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	23 071 819			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	22 946 813			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	125 006			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	26 618		
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD				
	(9)	Dont transferts de charges			A1	54 824		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	3 669		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
Pénalités, amendes fiscales et pénales				729				
Redressement URSSAF				5 615				
Provisions pour risques et charges				24 000				
Indemnités litige					342 652			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 868 607	KE		KF	20 406		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 043 147	KN		KO	6 193	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	888 911	KQ		KR	36 249
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 171 926	KT		KU	45 390	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	316 937	KW		KX	23 134	
		Matériel de transport*				KY	7 251	KZ		LA	621	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	111 958	LC		LD	6 127	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	3 540 133	LO		LP	117 716		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	158 233	8V		8W	38 809	
Autres titres immobilisés				IP	23 927	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières				IT	202 853	IU		IV	2 034			
TOTAL IV				IQ	385 013	LR		LS	40 843			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	6 793 754	ØH		ØJ	178 966			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	2 889 014	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	1 049 341	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	925 161	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 217 316	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	340 071	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	7 873	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	118 085	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
TOTAL III		IY		NG		NH	3 657 849	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	197 042	ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	23 927	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 957	2F	202 930	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	1 957	NK	423 899	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 957	ØL	6 970 764	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2017
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/04/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS										Néant ☐ **					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	61 890	PF	17 637	PG		PH	79 528					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR	193 207		PS	105 743	PT		PU	298 951					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	438 961		PW	78 988	PX		PY	517 949					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	797 312	QA	137 419	QB		QC	934 731					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	225 128		QE	27 452	QF		QG	252 581					
	Matériel de transport	QH	237		QI	1 793	QJ		QK	2 031					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	87 306		QM	12 144	QN		QO	99 451					
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	1 742 155	QV	363 542	QW		QX	2 105 697					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	1 804 046	ØP	381 179	ØQ		ØR	2 185 226					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS JUANDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles	UE	26 112	UF	7 723
		UG		UH	
		UJ	24 000	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP	3 437	UR		US	3 437			
	Autres immobilisations financières			UT	199 493	UV		UW	199 493			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	24 016		24 016					
	Autres créances clients			UX	235 088		235 088					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	143 976		143 976					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	102 847		102 847					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	41 186			41 186				
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	501 461		501 461					
	Charges constatées d'avance			VS	267 925		267 925					
	TOTAUX			VT	1 519 432	VU	1 275 315	VV	244 116			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 684							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 684 614		1 684 614						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 942 391		539 088		1 105 647		297 655		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 013 090		2 013 090						
Personnel et comptes rattachés			8C	350 189		350 189						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	187 104		187 104						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	92		92						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	120 164		120 164						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	77 425		77 425						
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	80 314		80 314						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	6 455 386	VZ	5 052 084		1 105 647		297 655		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	519 105	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS										Néant ☐		Exercice N. clos le : 30/04/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WA	125 006		
			de son conjoint								WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	3 636	XE	7 078			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	3 442					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	23 371	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	24 100				
	Amendes et pénalités		WJ	729	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7 5 182											
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8			
					- imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						WN			
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	161 366		
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	24 431	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
					- imposées au taux de 0 %						WH			
					- imposées au taux de 19 %						WP			
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
		Régime des sociétés mères et des filiales *				(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY		
	Majoration d'amortissement*											XD		
	A battement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6			Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F			Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	121 389	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	145 820		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	15 546	XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	15 546	XO				

Désignation
SAS JUANDIS

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	203 751	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
CONTRIB.SOCIALE DE SOLIDARITE (C3S)	9K	1 334	9L 2 079
AIDE A LA CONSTRUCTION	9M	10 065	9N 9 647
TASCOM	9P	11 972	9R 12 705
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	23 371	YO 24 431
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SAS JUANDIS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { -- Réserve légale -- Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	193 672				ZD	193 672	
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE		
									ZF		
	TOTAL I			ØF	193 672				ZG		
								ZH	193 672		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	15 156			YQ	7 678		
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	174 521		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	1 008 894			XQ	1 015 292		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	23 011		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	134 375		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES				ST	1 142 513		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	2 489 714		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	106 440		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	124 512		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	230 952		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 058 057		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 012 911		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *							ØB	2 261 345		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) : 4 ;							YP	105		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP					ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										
	Plus-values à 15%			JK							
	Plus-values à 19%			JM							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										
	Plus-values à 15%			JN							
	Plus-values à 19%			JP							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH								
N° SIRET de la société mère du groupe			JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS JUANDIS**Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS JUANDIS</u>					Néant ☒ **		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS JUANDIS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/05/2016		et clos le : 30/04/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	21 072 704	
Production vendue – Biens	OB	877 022	
Production vendue – Services	OC	632 847	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	30 550	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	53 243	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	47 624	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	22 713 994
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	16 597 307	
Variation de stocks (marchandises)	OO	149 763	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	41 989	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	5 863	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 447 804	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	6 398	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 323	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	18 255 449
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 4 458 544
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).		SA	4 458 544
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/04/2017

N° SIRET 4 9 5 1 0 0 1 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JUANDIS

ADRESSE (voie) 55 Avenue de Cannes

CODE POSTAL 06600

VILLE ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	7
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3 793

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HOUCHARD Prénom(s) Christophe

Nom marital % de détention 79.94 Nb de parts ou actions 3 038

Naissance : Date 30041972 N° Département 62 Commune boulogne sur mer Pays FRANCE

Adresse : N° 290 Voie Route de Grasse

Code Postal 06220 Commune VALLAURIS Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique CADET Prénom(s) Lucie

Nom marital HOUCHARD % de détention 19.84 Nb de parts ou actions 754

Naissance : Date 19071972 N° Département 62 Commune SAINT OMER Pays

Adresse : N° 290 Voie Route de Grasse

Code Postal 06220 Commune VALLAURIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/04/2017

N° SIRET 4 9 5 1 0 0 1 9 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS JUANDIS

ADRESSE (voie) 55 Avenue de Cannes

CODE POSTAL 06600

VILLE ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/05/2016	et clos le	30/04/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS JUANDIS			
SIRET	4 9 5 1 0 0 1 9 0 0 0 0 1 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
55 Avenue de Cannes Centre Distributeur E. Leclerc 06600 ANTIBES			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Supermarchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	15 546	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*		Déficit	0
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W						
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SADIR CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES	
27 boulevard Général Vautrin 06400 CANNES	
- du conseil :	
- de l'association agréée :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)
					(f)
					(g)
					(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

55, avenue de Cannes 06160 Antibes

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS JUANDIS
495100190 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	116 384

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 939 732
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/05/2016	Clos le	30/04/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS JUANDIS 55 Avenue de Cannes Centre Distributeur E. Leclerc 06600 ANTIBES	49510019000018
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2016
-------------------------------------	--------------------------

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	1 939 732
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	116 384
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	116 384

B – Sur les rémunérations versées dans les DOM

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	116 384
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	116 384
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	116 384
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	116 384

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	116 384

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

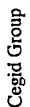
Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

CA18CHAPAY



55 Avenue de Cannes
Centre Distributeur E. Leclerc
06600 ANTIBES

[illegible]

CA20CHAAVA

55 Avenue de Cannes
Centre Distributeur E. Leclerc
06600 ANTIBES

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

X

55 Avenue de Cannes
Centre Distributeur E. Leclerc
06600 ANTIBES

La société entend se prévaloir des dispositions du BOI-BIC-DECLA-30-60-30-30 du 04/02/2015 et demande à bénéficier du délai supplémentaire TDFC de 15 jours par rapport à la date légale pour la télétransmission de la présente déclaration de résultats relative à l'exercice clos le 30 avril 2017, soit jusqu'au 15 août 2017.

JUANDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.000 euros
Siège social : Avenue de Cannes - Lieudit L'Auvert Sud - 06600 ANTIBES
495 100 190 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-sept septembre,
A onze heures.

Les associés de la société « JUANDIS », société par actions simplifiée au capital de 38.000 euros divisé en 3.800 actions, se sont réunis en assemblée générale mixte à ANTIBES (06600), 51 rue Henri Laugier, Zone d'Activités des 3 Moulins sur convocation faite à la diligence du Président conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

Monsieur Christophe HOUCHARD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

M. *Gautschi* et M. *Brabant* sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire Me Jean-François MORVAN.

Le CABINET MLA COMMISSARIAT, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué à la présente réunion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 septembre 2017, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que 9 associés présents ou représentés possèdent 3 800 actions sur les 3.800 actions ayant droit de vote.

L'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2017,
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport du Conseil de parrainage,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare, qu'à compter de la convocation, tous les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés au lieu du siège social, et qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Conseil de parrainage ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017 et quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Approbation des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129- 6 du Code de Commerce ;
- Délégation de pouvoirs au Président aux fins d'arrêter les modalités de ladite augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Pouvoirs pour exécuter les décisions prises et les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée de son rapport de gestion, du rapport du Conseil de parrainage et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017, du rapport du conseil de parrainage et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 avril 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice d'un montant de 125.006 euros.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 30 avril 2017, quitus de sa gestion au Président. Elle donne également au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve expressément le montant des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, et dont le montant s'élève à 3.636 euros au titre de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos 30 avril 2017, dont elle constate l'existence, et qui s'élève à 125.006 euros, de la façon suivante :

- En intégralité au poste « Autres réserves » soit la somme de 125.006 euros
*Ce qui porte le solde de ce poste
 à la somme de 589.770 euros.*

Total affecté 125.006 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à un montant de 631.570 euros pour un capital social de 38.000 euros.

Puis, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions qui y sont mentionnées et approuve, le cas échéant, les conventions conclues au cours de l'exercice.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la consultation périodique des associés prévue par l'article L.225-129-6 du Code de commerce, décide de réserver aux salariés de la Société, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 1.140 euros.

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Vote : nombre de voix pour : 0
 nombre de voix contre : 3800
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST *rejetée à l'unanimité*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président pour poursuivre la réalisation de l'augmentation de capital faisant l'objet de la précédente résolution, avec notamment les pouvoirs suivants :

- réaliser l'augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée, au profit des salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, établi en tant que de besoin, et dans la limite du montant maximum fixé dans la résolution qui précède,
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, y compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital,
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles et arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés,

- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de cinq ans à compter de la souscription prévu à l'article L.225-138-1 du Code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence,
- et, généralement, faire le nécessaire dans les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Vote : nombre de voix pour : 0
 nombre de voix contre : 3800
 abstentions : 0

CETTE RESOLUTION EST *rejetée à l'unanimité*

HUITIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Vote : nombre de voix pour : 3800
 nombre de voix contre : 0
 abstentions : 0

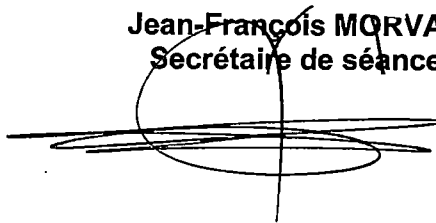
CETTE RESOLUTION EST *adoptée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Christophe HOUCHARD
 Président de séance

Jean-François MORVAN
 Secrétaire de séance



Un scrutateur

Un scrutateur

S. BRABANT

A. COURTADE

JUANDIS
Société par Actions Simplifiée au capital de 38.000 euros
Siège social : Avenue de Cannes - Lieudit L'Auvert Sud - 06600 ANTIBES
495 100 190 RCS ANTIBES

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
27 SEPTEMBRE 2017**

Chers Associés,

Vous avez été convoqués en assemblée générale mixte en exécution des prescriptions légales et statutaires, pour :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 30 avril 2017 ;
- proposer une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais statutaires.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

1. Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé

La société a poursuivi son activité d'exploitation d'un hypermarché sous enseigne E. LECLERC situé Avenue de Cannes - Lieudit L'Auvert Sud - 06600 ANTIBES et d'un Drive à ANTIBES (06600), 51 rue Henri Laugier, Zone d'Activités des 3 Moulins.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est donné à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2017, le chiffre d'affaires a diminué de plus de 4 % environ passant d'un montant de 23.635.937 euros pour l'exercice précédent à une somme de 22.582.575 euros pour l'exercice écoulé.

Il se décompose comme suit :

- Vente de marchandises 21.072.705 euros
contre 22.124.186 euros l'exercice précédent,
- Production vendue (biens) 877.023 euros
contre 1.061.109 euros l'exercice précédent,
- Production vendue (services).....632.848 euros
contre 450.642 euros l'exercice précédent,

Compte tenu de subventions d'exploitation pour 30.551 euros, de transferts de charges et reprises sur provisions pour un montant de 62.548 euros, et d'autres produits pour 53.244 euros, les produits d'exploitation s'élèvent à 22.728.918 euros contre 23.743.205 euros pour l'exercice précédent.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont diminué, passant de 23.587.716 euros pour l'exercice précédent à 22.839.413 euros au titre de l'exercice clos le 30 avril 2017, soit une variation à la baisse de 3 % environ.

Les postes les plus significatifs des charges d'exploitation sont les suivants :

- Le poste « *Achats de marchandises* » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 16.747.070 euros contre 17.703.426 euros l'exercice précédent ;
- Le poste « *Achats de matières premières et autres approvisionnements* » qui s'élève (variation de stocks comprise) à 47.853 euros contre 46.333 euros l'exercice précédent ;
- Le poste « *Autres achats et charges externes* » qui s'élève à 2.489.715 euros contre 2.419.983 euros l'exercice précédent ;
- Le poste « *Impôts, taxes et versements assimilés* » qui s'élève à 230.952 euros contre 236.715 euros l'exercice précédent ;
- Le poste « *Salaires et traitements* » s'est élevé à 2.271.509 euros contre 2.196.599 euros l'exercice précédent pour un effectif salarié moyen de 105 personnes contre 101 personnes lors de l'exercice précédent ;
- Les charges sociales se sont élevées à 638.697 euros contre 618.881 euros l'exercice précédent.

Après comptabilisation de dotations aux amortissements, dépréciations et provisions pour 407.292 euros, le résultat d'exploitation ressort négatif à 110.496 euros contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 155.489 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte de produits financiers s'élevant à 249 euros et de charges financières pour un montant de 71.874 euros, représentant essentiellement des intérêts sur emprunts, le résultat financier demeure déficitaire à hauteur de 71.625 euros contre un résultat financier déficitaire de 50.017 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à la clôture de 312.309 euros contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 86.552 euros l'exercice précédent. Ce résultat exceptionnel s'explique par la condamnation de la société SNC LES OLIVIERS, par la Cour d'Appel d'Aix en Provence, suivant arrêt en date du 7 mars 2017, à verser à la société JUANDIS :

- Les frais exposés dans le cadre du litige sur l'infiltration de la toiture : 26.152,73 Euros ;
- Le préjudice de jouissance : 228.000 Euros sur la période du 24 décembre 2009 au 31 mars 2015, et par provision la somme de 3.000 Euros par mois à compter de cette date et jusqu'à la réfection de l'étanchéité ;
- La somme de 5.000 Euros au titre des enseignes et de la dommage-ouvrage ;
- La somme de 6.500 Euros au titre de l'article 700.

En l'absence de participation des salariés aux résultats et après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices s'élevant à 5.182 euros, le résultat de l'exercice clos le 30 avril 2017 se solde par un bénéfice d'un montant de 125.006 euros contre un bénéfice de 193.672 euros pour l'exercice clos le 30 avril 2016.

2. Evolution récente et perspectives d'avenir

Pour l'exercice en cours ouvert le 1^{er} mai 2017, nous essayons de limiter la baisse du chiffre d'affaires tout en veillant à conserver nos marges, compte tenu du contexte commercial.

II. INFORMATIONS LEGALES

Comme les dispositions légales nous en font obligation, nous vous donnons ci-après un certain nombre d'informations :

Présentation des comptes

Les comptes de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 8/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123 -208 du code de commerce.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques.

Crédit d'impôt compétitivité emploi :

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 121.389 Euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilité à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant du CICE 2016 dont le remboursement est demandé, en l'absence d'imputation sur l'IS, est de 116.384 euros.

Le CICE de l'exercice 2015 a été affecté au financement des investissements courants de la société et au renforcement de son fonds de roulement au travers de la mise en réserve du résultat dégagé sur ce crédit. Il en sera de même pour le CICE de l'exercice écoulé.

Délais de paiement des fournisseurs

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la date d'échéance du solde des dettes fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

Exercice	Factures à 30 jours et moins	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Au-delà de 60 jours
30/04/2016	1.911.434,74 €	22.314,50 €	42.031,91 €	--
30/04/2017	1.664.898.99 €	18.141,40 €	67.486,79 €	--

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce et à l'activité de la société JUANDIS, nous n'avons rien de particulier à signaler en matière de recherche et développement.

Evénements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

Evolution des participations

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Activité des filiales et des sociétés contrôlées au cours de l'exercice

La Société ne détient aucun titre de filiales et ne contrôle aucune autre société.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 125.006 euros, de la façon suivante :

- En intégralité au poste « Autres réserves » soit la somme de 125.006 euros
*Ce qui porterait le solde de ce poste
à la somme de 589.770 euros*

Total affecté..... 125.006 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à un montant de 631.570 euros pour un capital social de 38.000 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 3.636 euros correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles du résultat fiscal.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces charges.

Administration et contrôle de la Société

1. Conseil de parrainage

La société est dotée d'un conseil de parrainage composé de :

- Monsieur Vincent DUVEAU,
- La société ROYDIS, représentée par Monsieur Stanislas BRABANT,
- La société SOCODAG II, représentée par Monsieur Bernard FARACO,
- La société LECASUD, représentée par Madame Anny COURTADE.

Nous vous rappelons que la durée du mandat des membres du conseil de parrainage est illimitée consécutivement aux décisions de l'assemblée générale du 30 octobre 2013.

2. Président

La société est dirigée par Monsieur Christophe HOUCHARD, nommé Président pour une durée de six ans par décision du conseil de parrainage en date du 12 février 2013. Son mandat est désormais à durée indéterminée consécutivement aux décisions du conseil de parrainage en date du 29 août 2013.

3. Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats des commissaires aux comptes assurés par :

- Le CABINET MLA COMMISSARIAT, commissaire aux comptes titulaire,
- et
- La société CONSEILS ET COMMISSAIRES ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant,

se poursuivent normalement, et arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2019.

Rapports du Commissaire aux comptes

Votre commissaire aux comptes vous donne dans son rapport spécial toutes les informations requises sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce. Vous devrez statuer sur ce rapport.

Il relate par ailleurs l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi dans son rapport sur les comptes annuels.

III - AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous devons vous exposer les termes de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce (sur renvoi de l'article L 227-1 du Code de Commerce) qui prévoit l'obligation, lorsque le personnel de la Société détient moins de 3 % du capital, de présenter à l'Assemblée Générale un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 1.140 euros, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail en faveur des salariés.

Si vous adoptez ce projet, nous vous proposons de déléguer tous pouvoirs au Président pour réaliser l'augmentation de capital et notamment déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital, déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles doivent être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés, fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de cinq ans à compter de la souscription prévue à l'article L.225-138-1 du Code de commerce, recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts en conséquence, et, généralement, faire le nécessaire.

L'augmentation de capital étant réservée au profit des personnes ayant la qualité de salariés de la Société adhérents à un PEE, le droit préférentiel de souscription des associés devra être supprimé conformément à l'article L 225-138-1 du Code de commerce. Le rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription vous sera communiqué.

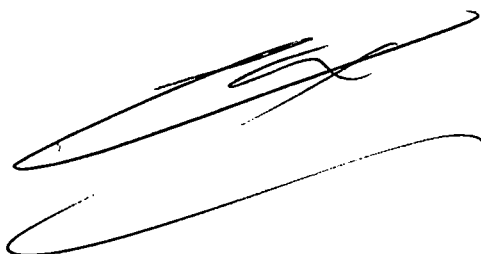
La présentation d'un tel projet de résolution, qui intervient dans le cadre d'une consultation triennale des associés, est conforme aux dispositions légales mais il s'avère sans rapport avec la situation actuelle de la société. Vous serez donc invités à vous prononcer pour le rejet du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

IV - PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Après lecture du présent rapport et des rapports du Commissaire aux comptes, nous allons vous donner connaissance des résolutions soumises à votre vote dont le texte a été tenu à votre disposition dans les délais impartis.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions que nous vous proposons, à l'exception des résolutions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Le Président
M. Christophe HOUCHARD



GREFFE

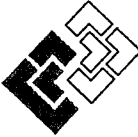
SAS JUANDIS

55, Avenue de Cannes
06600 - JUAN LES PINS

* * * * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 30 avril 2017

MLA  **COMMISSARIAT**

MEMBRE INDÉPENDANT



A U D E C I A

JUANDIS

55 AVENUE DE CANNES

06600 JUAN LES PINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30/04/2017

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30/04/2017 :

- le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 12 septembre 2017

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

MLA Commissariat
Jean MARTY
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2017	Net 30/04/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	88 605	79 528	9 077	6 308
Fonds commercial (1)	2 800 409		2 800 409	2 800 409
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 974 503	816 901	1 157 602	1 299 891
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 217 317	934 732	282 585	374 613
Autres immobilisations corporelles	466 030	354 065	111 965	123 474
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	197 042		197 042	158 233
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	23 927		23 927	23 927
Prêts	3 437		3 437	5 122
Autres immobilisations financières	199 494		199 494	197 731
	6 970 764	2 185 226	4 785 538	4 989 708
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	875 368		875 368	1 030 995
Avances et acomptes versés sur commandes	12 344		12 344	15 620
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	259 105	26 112	232 993	188 633
Autres créances	789 471		789 471	803 420
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	147 318		147 318	211 772
Charges constatées d'avance (3)	267 926		267 926	272 718
	2 351 531	26 112	2 325 419	2 523 159
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 322 295	2 211 338	7 110 957	7 512 867
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			41 186	42 130

Bilan passif

	30/04/2017	30/04/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	464 764	271 092
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	125 006	193 672
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	631 570	506 564
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	24 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 627 006	3 887 117
Emprunts et dettes diverses (3)		47
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 013 091	2 261 805
Dettes fiscales et sociales	657 550	680 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 426	101 887
Autres dettes	80 314	75 396
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 455 387	7 006 303
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 110 957	7 512 867
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 403 302	1 940 227
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 052 084	5 066 076
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	684 614	725 139
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/04/2017	30/04/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	21 072 705	22 124 186
Production vendue (biens)	877 023	1 061 109
Production vendue (services)	632 848	450 642
Chiffre d'affaires net	22 582 575	23 635 937
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	30 551	29 922
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	62 548	43 586
Autres produits	53 244	33 760
Total des produits d'exploitation (I)	22 728 918	23 743 205
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	16 597 307	17 784 924
Variations de stock	149 763	-81 498
Achats de matières premières et autres approvisionnements	41 989	51 420
Variations de stock	5 864	-5 087
Autres achats et charges externes (a)	2 489 715	2 419 983
Impôts, taxes et versements assimilés	230 952	236 715
Salaires et traitements	2 271 509	2 196 599
Charges sociales	638 697	618 881
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	381 180	354 018
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	26 112	7 723
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 324	4 037
Total des charges d'exploitation (II)	22 839 413	23 587 716
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-110 496	155 489
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	239	25 090
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	249	25 090
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	71 874	75 108
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	71 874	75 108
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-71 625	-50 017
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-182 121	105 472

Compte de résultat (suite)

	30/04/2017	30/04/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	342 653	83 892
Sur opérations en capital		54 749
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	342 653	138 641
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 344	4 629
Sur opérations en capital		47 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	30 344	52 089
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	312 309	86 552
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 182	-1 648
Total des produits	23 071 819	23 906 937
Total des charges	22 946 813	23 713 265
BENEFICE OU PERTE	125 006	193 672
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	26 618	40 908
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot,
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Règles et méthodes comptables

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2017,
dont le total est de 7 110 957 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un bénéfice de 125 006 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2016 au 30/04/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot,
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 121 389 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant du CICE 2016 dont le remboursement est demandé, en l'absence d'imputation sur l'IS de l'exercice est de 116 384 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le CICE de l'exercice 2015 a été affecté au financement des investissements courants de notre société et au renforcement de son fonds de roulement au travers de la mise en réserve du résultat dégagé sur ce crédit. Il en sera de même pour le CICE de l'exercice écoulé.

Faits caractéristiques

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, Cours Carnot,
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

Autres éléments significatifs

1) Litiges avec la copropriété Les Oliviers :

a) Concernant les nuisances sonores : Jugement rendu le 07 juillet 2017 par le TGI de Grasse statuant en premier ressort, déclare "l'action du syndicat des copropriétaires recevable :

- fait interdiction à la SAS JUANDIS d'utiliser tout type de transpalettes avant 7h30 et après 22 h, et en cas de manquement à cette interdiction la condamne à payer une astreinte de 1 000 € par infraction constatée, passé un délai de un mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- fait interdiction à la SAS JUANDIS d'utiliser des transpalettes manuelles entre 7h30 et 22h, et en cas de manquement à cette interdiction la condamne à payer une astreinte de 1 000 € par infraction constatée, passé un délai de un mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- condamne la SAS JUNADIS à procéder aux travaux de mise en place d'un revêtement souple tels que préconisés par l'expert judiciaire, sous astreinte de 200 € par jour de retard passé un délai de trois mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- condamne la SAS JUANDIS à payer au syndicat des copropriétaires de la résidence LES OLIVIERS une indemnité d'un montant de 3 000€ sur le fondement des dispositions du code de procédure civile
- condamne la SAS JUANDIS aux entiers dépens de l'instance, y compris les frais d'expertise".

La société JUANDIS va interjeter appel de cette décision, considérant que les travaux demandés ont déjà été réalisés.

b) Infiltration caves : Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, une audience de mise en état est prévue le 7 septembre 2017.

(Expertises en cours quant à l'origine de ces désordres qui seraient imputables à l'installation initiale et à une ventilation insuffisante en sous-sol).

c) Infiltration toiture: La société JUANDIS a engagé une procédure devant le TGI de GRASSE contre la SNC Les Oliviers. Un jugement mixte a été rendu le 1er février 2016 avec exécution provisoire et a condamné la SNC Les Oliviers à payer à la SAS JUANDIS des provisions à valoir sur les préjudices subis.

La SNC Les Oliviers a fait appel de la décision.

Par arrêt au fond du 7 mars 2017, la cour d'appel d'Aix en Provence constate que la SNC les Oliviers d'Antibes a manqué à son obligation au clos et au couvert des locaux commerciaux loués à la SAS JUANDIS,

En conséquence, condamne la SNC les Oliviers à payer :

- pour les frais exposés : 26 152.73 €
- pour le préjudice de jouissance : 228 000 € pour la période du 24 décembre 2009 au 31 mars 2015, et par provision la somme de 3 000 € par mois, à compter de cette date et jusqu'à la refecton de l'étanchéité.
- pour les enseignes au titre des dommages et intérêts : 5 000 €
- pour l'article 700 : 6 500 €

Faits caractéristiques

Ces sommes ont été perçues et comptabilisées sur l'exercice en produits exceptionnels pour un montant global de :

Montant perçu :	342 K€ (Produits exceptionnels)
Honoraires avocats à déduire:	34 K€ (Honoraires exceptionnels)
incertitude sur montant perçu à déduire:	24 K€ (Provision pour charges)

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Soit un montant net de 284 K€ en produits sur l'exercice.

II) Litige concernant le renouvellement du bail commercial de la surface de vente :

Le bail avec la SNC Les OLIVIERS d'ANTIBES est venu à expiration en date du 30 novembre 2015.

Le bailleur a fait délivrer, le 5 novembre 2015, pour le 30 juin 2016, un congé avec offre de renouvellement aux mêmes charges et conditions que le bail initial et avec un loyer annuel HT de 491 260.47 €, par application de l'indexation.

A ce jour, les parties ne sont pas convenues de date de rendez-vous de signature de l'avenant de renouvellement.

Par ailleurs, deux procédures sont en cours devant le TGI de Grasse, en annulation des commandements délivrés à la requête du bailleur les 27/03/2017 et 12/05/2017, et constatation du nouveau bail opéré par l'acceptation du congé avec offre de renouvellement :

commandements de payer, visant l'article L145-17-1 du Code de commerce, une somme de 242 122,98 € au titre de la rémunération du mandataire chargé de la gestion de l'immeuble.

Les factures concernées ont fait l'objet d'une comptabilisation par période concernée depuis 2008 et figurent à ce jour en dettes fournisseurs.

Les audiences de ces procédures sont fixées au 16/10/2017 et 04/09/2017.

III) Litige concernant le renouvellement du bail parking afin de donner un caractère commercial au bail (accessoire indispensable à l'exploitation du fonds de commerce) :

Notre avocate conclut sur ce bail : " Il convient de demander officiellement le renouvellement du bail, ce qui est d'autant plus facile que le bail sur les parkings prévoit expressément que ce bail prend effet en même temps que le bail principal et se poursuit et se renouvelle en même temps que ce bail de manière automatique et concomitante".

A ce jour, les parties ne sont pas convenues d'une date de signature.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64. Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 800 409			2 800 409
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 199	20 407		88 605
Immobilisations incorporelles	2 868 608	20 407		2 889 014
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 043 148	6 194		1 049 341
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	888 912	36 249		925 161
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 171 926	45 391		1 217 317
- Installations générales, agencements aménagements divers	316 937	23 134		340 071
- Matériel de transport	7 252	621		7 873
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 958	6 128		118 086
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 540 133	117 716		3 657 850
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	158 233	38 809		197 042
- Autres titres immobilisés	23 927			23 927
- Prêts et autres immobilisations financières	202 853	2 034	1 957	202 931
Immobilisations financières	385 014	40 843	1 957	423 900
ACTIF IMMOBILISE	6 793 754	178 967	1 957	6 970 764

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 407	117 716	40 843	178 967
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	20 407	117 716	40 843	178 967
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 957	1 957
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 957	1 957

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

64, Cours Carnot,
13300 SALON de PROVENCE

Tél. 04 90 56 21 38

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/04/2017
Éléments achetés	2 800 409
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 800 409

En date du mars 2007, la société ATAC a cédé son fonds de commerce à la société SAS JUANDIS. La cession a été consentie moyennant le prix de 2 800 409 € s'appliquant aux éléments incorporels.

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation repose sur les critères et méthodes utilisés dans les transactions ou apports de magasins de même enseigne à savoir essentiellement le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie actuels et prévisionnels.

A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation comptable n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 890	17 638		79 528
Immobilisations incorporelles	61 890	17 638		79 528
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	193 208	105 744		298 951
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	438 962	78 988		517 950
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	797 313	137 419		934 732
- Installations générales, agencements aménagements divers	225 129	27 453		252 582
- Matériel de transport	238	1 794		2 032
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 307	12 145		99 452
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 742 156	363 542		2 105 698
ACTIF IMMOBILISE	1 804 046	381 180		2 185 226

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 519 433 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 437		3 437
Autres	199 494		199 494
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	259 105	259 105	
Autres	789 471	748 285	41 186
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	267 926	267 926	
Total	1 519 433	1 275 316	244 117
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 685		

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Produits à recevoir

	30/04/2017	30/04/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 858	250
Autres créances	454 462	378 705
Disponibilités		
Total	457 320	378 955

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	7 723	26 112	7 723	26 112
Total	7 723	26 112	7 723	26 112
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		26 112	7 723	
Financières				
Exceptionnelles				

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 38 000,00 euros décomposé en 3 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 800	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 800	10

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 455 387 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 684 614	1 684 614		
- à plus de 1 an à l'origine	1 942 391	539 089	1 105 647	297 655
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 013 091	2 013 091		
Dettes fiscales et sociales	657 550	657 550		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 426	77 426		
Autres dettes	80 314	80 314		
Produits constatés d'avance				
Total	6 455 387	5 052 084	1 105 647	297 655
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	519 105			

Dettes garanties par des sûretés réelles

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 627 005	3 627 005	2 800 409
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 627 005	3 627 005	2 800 409

Notes sur le bilan

* Emprunt BFCC : 85 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 85 000 €.

Capital restant du au 30/04/2017 = 39 557 €.

* Emprunt BFCC : 1 920 000 €

Subrogation dans le privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire et de nantissement général à hauteur de :

- 1 920 000 € pour le privilège du vendeur.

- 2 250 000 € pour le privilège de nantissement.

Cautiion solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 900 000 €.

Cautiion solidaire des sociétés KAMELIA, SOCODAG II, ROYDIS, SODICA II et HYERDIS (à reprendre par VALESCURE DISTRIBUTION) à hauteur de 270 000 € chacune.

Capital restant du au 30/04/2017= 390 672 €.

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

*Emprunt BFCC : 150 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 150 000 €.

Capital restant du au 30/04/2017= 129 145 €.

*Emprunt BPI France 1 280 000 €:

Subrogation dans le privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire et de nantissement général à hauteur de :

- 1 280 000 € pour le privilège du vendeur.

- 2 250 000 € pour le privilège de nantissement.

Cautiion solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 40 % de l'encours.

Cautiion solidaire des sociétés KAMELIA, SOCODAG II, ROYDIS, SODICA II et HYERDIS (à reprendre par VALESCURE DISTRIBUTION) à hauteur de 12% de l'encours chacune.

Capital restant du au 30/04/2017= 291 494 €.

* Emprunt CE 500 000 €:

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.

Capital restant du au 30/04/2017 = 360 635 €.

* Emprunt CE 500 000 €:

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000€.

Capital restant du au 30/04/2017 = 308 393 €.

* Emprunt CE 500 000 €:

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.

Capital restant du au 30/04/2017 = 420 331€.

* Ouverture de crédit à court terme EDEL 500 000 €

(date d'échéance : 04/2018)

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €.

Cautiion solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 500 000 €.

* Ouverture de crédit à court terme EDEL 500 000 €

(date d'échéance : 03/2018)

Cautiion solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 500 000 €.

* Ligne de découvert EDEL 800 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 800 000 €

Cautiion solidaire de la société VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 320 000 €.

Cautiion solidaire des sociétés KAMELIA, SODICA II, ROYDIS et SOCODAG II à hauteur de 120 000 € chacune.

*Ligne de découvert Crédit Coopératif 400 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 400 000 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/04/2017	30/04/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 451	5 251
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 534	139 772
Dettes fiscales et sociales	408 627	409 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 858	74 046
Total	625 471	628 096

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/04/2017	30/04/2016
Charges d'exploitation	267 926	272 718
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	267 926	272 718

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 579 euros

Charges et Produits exceptionnelsRésultat exceptionnel

	30/04/2017	30/04/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	342 653	83 892
Produits exceptionnels sur opérations en capital		54 749
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	342 653	138 641
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 344	4 629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		47 460
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 000	
Total des charges exceptionnelles	30 344	52 089
Résultat exceptionnel	312 309	86 552

Opérations de l'exercice

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	729	
Redressement URSSAF	5 615	
Provisions pour risques et charges	24 000	
Indemnités litige		342 653
TOTAL	30 344	342 653

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 105 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	92	
Ouvriers		
Total	105	

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
64, Cours Carnot,
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	44 834
Engagements de crédit-bail mobilier	7 678
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	52 512
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CABINET M.L.A. COMMISSARIAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 44 834 euros.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue : départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales, et fiscales patronales comprises.

Taux d'actualisation : 1.35%

Evolution annuelle des salaires : 1%

Critère de Turn Over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				15 156	15 156
Cumul exercices antérieurs				3 589	3 589
Dotations de l'exercice				5 052	5 052
Amortissements				8 641	8 641
Cumul exercices antérieurs				4 571	4 571
Exercice				5 901	5 901
Redevances payées				10 472	10 472
A un an au plus				5 901	5 901
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 475	1 475
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				7 376	7 376
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				302	302
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				302	302
Montant pris en charge dans l'exercice			13 485	13 133	26 618



SAS JUANDIS

Etats financiers au 30/04/2017

55 Avenue de Cannes

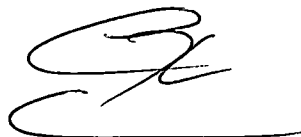
06600 ANTIBES

Siret : 49510019000018

Comptes annuels

Période du 01/05/2016 au 30/04/2017

Certifié Conforme
le 27/09/2017



CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

27 bd du Général Vautrin - 06400 CANNES

Tél. 04 92 188 900 - Fax 04 92 188 901

cta@trintignac.fr

 Sommaire

1. Compte rendu de mission	1
Rapport de présentation des comptes annuels	2
2. Bilan et compte de résultat	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
3. Annexe des comptes annuels	8
Règles et méthodes comptables	9
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	14
Notes sur le compte de résultat	22
Autres informations	23
4. Détail des comptes	26
Bilan actif détaillé	27
Bilan passif détaillé	31
Compte de résultat détaillé	33
5. Liasse fiscale	41

Compte rendu de mission



Cabinet Trintignac & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jean-François GUTTADORO

Michel LACRAMPE

Bruno ALLEAUME

Isabel VELASCO

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes associés

COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par la :

SAS JUANDIS

nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels relatifs à la période du 01/05/2016 au 30/04/2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan :	7 110 957 €
- Chiffre d'affaires H.T. :	22 582 575 €
- Résultat de l'exercice :	125 006 €

Le contenu de cette mission a été défini d'un commun accord avec l'entreprise en fonction de ses besoins propres ne comportant pas, en l'occurrence, l'objectif de certification.

Les diligences ont été mises en œuvre dans le respect des normes professionnelles. Elles ont été adaptées au but poursuivi et limitées à la technique de la révision comptable à l'exclusion des procédures d'appréciation du contrôle interne, d'observation physique ou de confirmation directe inhérentes aux missions de certification.

Les contrôles que nous avons effectués dans le cadre de cette mission nous ont permis de nous assurer de la régularité formelle de la comptabilité ainsi que de la cohérence et de la vraisemblance des comptes annuels à partir des documents informations fournis par l'entreprise.

Fait à CANNES, le 24 juillet 2017

CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES :

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT,
Expert-Comptable Associée.

Bilan et compte de résultat

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2017	Net 30/04/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	88 605	79 528	9 077	6 308
Fonds commercial (1)	2 800 409		2 800 409	2 800 409
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 974 503	816 901	1 157 602	1 299 891
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 217 317	934 732	282 585	374 613
Autres immobilisations corporelles	466 030	354 065	111 965	123 474
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	197 042		197 042	158 233
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	23 927		23 927	23 927
Prêts	3 437		3 437	5 122
Autres immobilisations financières	199 494		199 494	197 731
	6 970 764	2 185 226	4 785 538	4 989 708
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	875 368		875 368	1 030 995
Avances et acomptes versés sur commandes	12 344		12 344	15 620
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	259 105	26 112	232 993	188 633
Autres créances	789 471		789 471	803 420
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	147 318		147 318	211 772
Charges constatées d'avance (3)	267 926		267 926	272 718
	2 351 531	26 112	2 325 419	2 523 159
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 322 295	2 211 338	7 110 957	7 512 867
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			41 186	42 130

Bilan passif

	30/04/2017	30/04/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	464 764	271 092
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	125 006	193 672
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	631 570	506 564
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	24 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 627 006	3 887 117
Emprunts et dettes diverses (3)		47
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 013 091	2 261 805
Dettes fiscales et sociales	657 550	680 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 426	101 887
Autres dettes	80 314	75 396
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 455 387	7 006 303
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 110 957	7 512 867
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 403 302	1 940 227
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 052 084	5 066 076
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	684 614	725 139
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/04/2017	30/04/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	21 072 705	22 124 186
Production vendue (biens)	877 023	1 061 109
Production vendue (services)	632 848	450 642
Chiffre d'affaires net	22 582 575	23 635 937
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	30 551	29 922
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	62 548	43 586
Autres produits	53 244	33 760
Total des produits d'exploitation (I)	22 728 918	23 743 205
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	16 597 307	17 784 924
Variations de stock	149 763	-81 498
Achats de matières premières et autres approvisionnements	41 989	51 420
Variations de stock	5 864	-5 087
Autres achats et charges externes (a)	2 489 715	2 419 983
Impôts, taxes et versements assimilés	230 952	236 715
Salaires et traitements	2 271 509	2 196 599
Charges sociales	638 697	618 881
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	381 180	354 018
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	26 112	7 723
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 324	4 037
Total des charges d'exploitation (II)	22 839 413	23 587 716
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-110 496	155 489
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	239	25 090
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	249	25 090
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	71 874	75 108
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	71 874	75 108
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-71 625	-50 017
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-182 121	105 472

Compte de résultat (suite)

	30/04/2017	30/04/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	342 653	83 892
Sur opérations en capital		54 749
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	342 653	138 641
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 344	4 629
Sur opérations en capital		47 460
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	30 344	52 089
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	312 309	86 552
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 182	-1 648
Total des produits	23 071 819	23 906 937
Total des charges	22 946 813	23 713 265
BENEFICE OU PERTE	125 006	193 672
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	26 618	40 908
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2017, dont le total est de 7 110 957 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 125 006 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2016 au 30/04/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 3 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 121 389 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant du CICE 2016 dont le remboursement est demandé, en l'absence d'imputation sur l'IS de l'exercice est de 116 384 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Le CICE de l'exercice 2015 a été affecté au financement des investissements courants de notre société et au renforcement de son fonds de roulement au travers de la mise en réserve du résultat dégagé sur ce crédit. Il en sera de même pour le CICE de l'exercice écoulé.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

1) Litiges avec la copropriété Les Oliviers :

a) Concernant les nuisances sonores : Jugement rendu le 07 juillet 2017 par le TGI de Grasse statuant en premier ressort, déclare "l'action du syndicat des copropriétaires recevable :

- fait interdiction à la SAS JUANDIS d'utiliser tout type de transpalettes avant 7h30 et après 22 h, et en cas de manquement à cette interdiction la condamne à payer une astreinte de 1 000 € par infraction constatée, passé un délai de un mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- fait interdiction à la SAS JUANDIS d'utiliser des transpalettes manuelles entre 7h30 et 22h, et en cas de manquement à cette interdiction la condamne à payer une astreinte de 1 000 € par infraction constatée, passé un délai de un mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- condamne la SAS JUNADIS à procéder aux travaux de mise en place d'un revêtement souple tels que préconisés par l'expert judiciaire, sous astreinte de 200 € par jour de retard passé un délai de trois mois à compter de la signification qui sera faite de la présente décision
- condamne la SAS JUANDIS à payer au syndicat des copropriétaires de la résidence LES OLIVIERS une indemnité d'un montant de 3 000 € sur le fondement des dispositions du code de procédure civile
- condamne la SAS JUANDIS aux entiers dépens de l'instance, y compris les frais d'expertise".

La société JUANDIS va interjeter appel de cette décision, considérant que les travaux demandés ont déjà été réalisés.

b) Infiltration caves : Suite à une procédure engagée par le syndicat de copropriétaires de la résidence Les Oliviers contre la SNC les Oliviers d'Antibes, la société JUANDIS et la société ATAC, une audience de mise en état est prévue le 7 septembre 2017.

(Expertises en cours quant à l'origine de ces désordres qui seraient imputables à l'installation initiale et à une ventilation insuffisante en sous-sol).

c) Infiltration toiture: La société JUANDIS a engagé une procédure devant le TGI de GRASSE contre la SNC Les Oliviers. Un jugement mixte a été rendu le 1er février 2016 avec exécution provisoire et a condamné la SNC Les Oliviers à payer à la SAS JUANDIS des provisions à valoir sur les préjudices subis.

La SNC Les Oliviers a fait appel de la décision.

Par arrêt au fond du 7 mars 2017, la cour d'appel d'Aix en Provence constate que la SNC les Oliviers d'Antibes a manqué à son obligation au clos et au couvert des locaux commerciaux loués à la SAS JUANDIS,

En conséquence, condamne la SNC les Oliviers à payer :

- pour les frais exposés : 26 152.73 €
- pour le préjudice de jouissance : 228 000 € pour la période du 24 décembre 2009 au 31 mars 2015, et par provision la somme de 3 000 € par mois, à compter de cette date et jusqu'à la refecton de l'étanchéité.
- pour les enseignes au titre des dommages et intérêts : 5 000 €
- pour l'article 700 : 6 500 €

Faits caractéristiques

Ces sommes ont été perçues et comptabilisées sur l'exercice en produits exceptionnels pour un montant global de :

Montant perçu :	342 K€ (Produits exceptionnels)
Honoraires avocats à déduire:	34 K€ (Honoraires exceptionnels)
incertitude sur montant perçu à déduire:	24 K€ (Provision pour charges)

Soit un montant net de 284 K€ en produits sur l'exercice.

II) Litige concernant le renouvellement du bail commercial de la surface de vente :

Le bail avec la SNC Les OLIVIERS d'ANTIBES est venu à expiration en date du 30 novembre 2015.

Le bailleur a fait délivrer, le 5 novembre 2015, pour le 30 juin 2016, un congé avec offre de renouvellement aux mêmes charges et conditions que le bail initial et avec un loyer annuel HT de 491 260.47 €, par application de l'indexation.

A ce jour, les parties ne sont pas convenues de date de rendez-vous de signature de l'avenant de renouvellement.

Par ailleurs, deux procédures sont en cours devant le TGI de Grasse, en annulation des commandements délivrés à la requête du bailleur les 27/03/2017 et 12/05/2017, et constatation du nouveau bail opéré par l'acceptation du congé avec offre de renouvellement :

commandements de payer, visant l'article L145-17-1 du Code de commerce, une somme de 242 122,98 € au titre de la rémunération du mandataire chargé de la gestion de l'immeuble.

Les factures concernées ont fait l'objet d'une comptabilisation par période concernée depuis 2008 et figurent à ce jour en dettes fournisseurs.

Les audiences de ces procédures sont fixées au 16/10/2017 et 04/09/2017.

III) Litige concernant le renouvellement du bail parking afin de donner un caractère commercial au bail (accessoire indispensable à l'exploitation du fonds de commerce) :

Notre avocate conclut sur ce bail : " Il convient de demander officiellement le renouvellement du bail, ce qui est d'autant plus facile que le bail sur les parkings prévoit expressément que ce bail prend effet en même temps que le bail principal et se poursuit et se renouvelle en même temps que ce bail de manière automatique et concomitante".

A ce jour, les parties ne sont pas convenues d'une date de signature.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 800 409			2 800 409
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 199	20 407		88 605
Immobilisations incorporelles	2 868 608	20 407		2 889 014
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	1 043 148	6 194		1 049 341
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	888 912	36 249		925 161
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 171 926	45 391		1 217 317
- Installations générales, agencements aménagements divers	316 937	23 134		340 071
- Matériel de transport	7 252	621		7 873
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	111 958	6 128		118 086
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 540 133	117 716		3 657 850
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	158 233	38 809		197 042
- Autres titres immobilisés	23 927			23 927
- Prêts et autres immobilisations financières	202 853	2 034	1 957	202 931
Immobilisations financières	385 014	40 843	1 957	423 900
ACTIF IMMOBILISE	6 793 754	178 967	1 957	6 970 764

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 407	117 716	40 843	178 967
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	20 407	117 716	40 843	178 967
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 957	1 957
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			1 957	1 957

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	30/04/2017
Éléments achetés	2 800 409
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	2 800 409

En date du mars 2007, la société ATAC a cédé son fonds de commerce à la société SAS JUANDIS. La cession a été consentie moyennant le prix de 2 800 409 € s'appliquant aux éléments incorporels.

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation repose sur les critères et méthodes utilisés dans les transactions ou apports de magasins de même enseigne à savoir essentiellement le chiffre d'affaires et les flux de trésorerie actuels et prévisionnels.

A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur notre fonds commercial.

Ce changement de réglementation comptable n'a donc aucune incidence sur les comptes annuels.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 890	17 638		79 528
Immobilisations incorporelles	61 890	17 638		79 528
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	193 208	105 744		298 951
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	438 962	78 988		517 950
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	797 313	137 419		934 732
- Installations générales, agencements aménagements divers	225 129	27 453		252 582
- Matériel de transport	238	1 794		2 032
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 307	12 145		99 452
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 742 156	363 542		2 105 698
ACTIF IMMOBILISE	1 804 046	381 180		2 185 226

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 519 433 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 437		3 437
Autres	199 494		199 494
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	259 105	259 105	
Autres	789 471	748 285	41 186
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	267 926	267 926	
Total	1 519 433	1 275 316	244 117
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 685		

Produits à recevoir

	30/04/2017	30/04/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 858	250
Autres créances	454 462	378 705
Disponibilités		
Total	457 320	378 955

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	7 723	26 112	7 723	26 112
Total	7 723	26 112	7 723	26 112
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		26 112	7 723	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 38 000,00 euros décomposé en 3 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 800	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 800	10

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 455 387 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 684 614	1 684 614		
- à plus de 1 an à l'origine	1 942 391	539 089	1 105 647	297 655
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 013 091	2 013 091		
Dettes fiscales et sociales	657 550	657 550		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	77 426	77 426		
Autres dettes	80 314	80 314		
Produits constatés d'avance				
Total	6 455 387	5 052 084	1 105 647	297 655
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	519 105			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 627 005	3 627 005	2 800 409
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 627 005	3 627 005	2 800 409

Notes sur le bilan

* Emprunt BFCC : 85 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 85 000 €

Capital restant du au 30/04/2017 = 39 557 €

* Emprunt BFCC : 1 920 000 €

Subrogation dans le privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire et de nantissement général à hauteur de :

- 1 920 000 € pour le privilège du vendeur.

- 2 250 000 € pour le privilège de nantissement.

Caution solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 900 000 €

Caution solidaire des sociétés KAMELIA, SOCODAG II, ROYDIS, SODICA II et HYERDIS (à reprendre par VALESCURE DISTRIBUTION) à hauteur de 270 000 € chacune.

Capital restant du au 30/04/2017 = 390 672 €

* Emprunt BFCC : 150 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 150 000 €

Capital restant du au 30/04/2017 = 129 145 €

* Emprunt BPI France 1 280 000 €

Subrogation dans le privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire et de nantissement général à hauteur de :

- 1 280 000 € pour le privilège du vendeur.

- 2 250 000 € pour le privilège de nantissement.

Caution solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 40 % de l'encours.

Caution solidaire des sociétés KAMELIA, SOCODAG II, ROYDIS, SODICA II et HYERDIS (à reprendre par VALESCURE DISTRIBUTION) à hauteur de 12% de l'encours chacune.

Capital restant du au 30/04/2017 = 291 494 €

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €

Capital restant du au 30/04/2017 = 360 635 €

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €

Capital restant du au 30/04/2017 = 308 393 €

* Emprunt CE 500 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €

Capital restant du au 30/04/2017 = 420 331 €

* Ouverture de crédit à court terme EDEL 500 000 €

(date d'échéance : 04/2018)

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 500 000 €

Caution solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 500 000 €

* Ouverture de crédit à court terme EDEL 500 000 €

(date d'échéance : 03/2018)

Caution solidaire de la SAS VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 500 000 €

* Ligne de découvert EDEL 800 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 800 000 €

Caution solidaire de la société VALESCURE DISTRIBUTION à hauteur de 320 000 €

Caution solidaire des sociétés KAMELIA, SODICA II, ROYDIS et SOCODAG II à hauteur de 120 000 € chacune.

* Ligne de découvert Crédit Coopératif 400 000 €

Nantissement général du fonds de commerce à hauteur de 400 000 €

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/04/2017	30/04/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 451	5 251
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 534	139 772
Dettes fiscales et sociales	408 627	409 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 858	74 046
Total	625 471	628 096

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	30/04/2017	30/04/2016
Charges d'exploitation	267 926	272 718
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	267 926	272 718

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 14 579 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	30/04/2017	30/04/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	342 653	83 892
Produits exceptionnels sur opérations en capital		54 749
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	342 653	138 641
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 344	4 629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		47 460
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 000	
Total des charges exceptionnelles	30 344	52 089
Résultat exceptionnel	312 309	86 552

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	729	
Redressement URSSAF	5 615	
Provisions pour risques et charges	24 000	
Indemnités litige		342 653
TOTAL	30 344	342 653

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 105 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	92	
Ouvriers		
Total	105	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	44 834
Engagements de crédit-bail mobilier	7 678
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	52 512
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 44 834 euros.

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce détail et de gros à prédominance alimentaire.

Hypothèse retenue : départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales, et fiscales patronales comprises.

Taux d'actualisation : 1.35%

Evolution annuelle des salaires : 1%

Critère de Turn Over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maîtrise et faible pour les cadres.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				15 156	15 156
Cumul exercices antérieurs				3 589	3 589
Dotations de l'exercice				5 052	5 052
Amortissements				8 641	8 641
Cumul exercices antérieurs				4 571	4 571
Exercice				5 901	5 901
Redevances payées				10 472	10 472
A un an au plus				5 901	5 901
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 475	1 475
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				7 376	7 376
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				302	302
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				302	302
Montant pris en charge dans l'exercice			13 485	13 133	26 618

Détail des comptes

Bilan actif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets et droits assimilés			
205000 - CONCESSION ET DROIT LOGICEL	88 605	68 199	20 407
280500 - AMORTISS. LOGICIELS	-79 528	-61 890	-17 638
	9 077	6 308	2 769
Fonds commercial			
207000 - FONDS DE COMMERCE	2 800 409	2 800 409	
	2 800 409	2 800 409	
Total immobilisations incorporelles	2 809 486	2 806 717	2 769
Immobilisations corporelles			
Constructions			
213500 - INSTAL.GALES REPRISE ATAC	292 267	292 267	
214120 - ENS.IMMOB.S/SOL D'AUTRUI DRIVE	1 034 285	1 028 091	6 194
214130 - ENS.IMMOB SOL D AUTRUI LOCATION	15 057	15 057	
214520 - INST.AG.CONST S/SOL D'AUTRUI DRIVE	607 522	587 845	19 677
214530 - INST.AGENC. SOL D AUTRUI LOCATION	25 372	8 800	16 572
281350 - AMORTISS.AGENCT CONSTRUCTION	-292 267	-292 267	
281412 - AMORT.ENS.IMMOB.SOL AUTRUI	-297 006	-192 768	-104 238
281413 - AMORT.ENS.IMMOB.SOL AUTRUI LOCATION	-1 946	-440	-1 506
281452 - AMORT.INST.AGENCT.CONST.SOL AUTRUI	-222 912	-146 238	-76 674
281453 - AMORT.INST.AG.SOL D AUTRUI LOCATION	-2 770	-456	-2 314
	1 157 602	1 299 891	-142 289
Installations techniques, matériels et outillages			
215000 - INST TECHN MAT ET OUTILLAGES	340 738	318 525	22 213
215400 - MATERIEL D EXPLOITATION	508 704	487 493	21 211
215401 - MAT.EXPLOITATION REPRISE ATAC	84 400	84 400	
215420 - MATERIEL OUTILLAGE DRIVE	270 954	268 988	1 967
215430 - MATERIEL OUTILLAGE LOCATION	12 521	12 521	
281500 - AMORTIS. MATERIEL ET OUTILLAGE	-292 215	-248 131	-44 083
281540 - AMORTISS.MATERIEL INDUSTRIEL	-491 526	-456 111	-35 415
281542 - AMORT.MAT ET OUTILL.DRIVE	-147 693	-92 455	-55 238
281543 - AMORT. MAT OUTILLAGE LOCATION	-3 298	-615	-2 683
	282 585	374 613	-92 028
Autres immobilisations corporelles			
218100 - AGENCEMENT AMENA	100 721	87 589	13 132
218110 - AGENC IMMOBILIERES	212 310	202 308	10 002
218120 - INST.GEN.AGENC.AMENAGT DIVERS	27 041	27 041	
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	7 873	7 252	621
218300 - MOBILIER MAT BUREAU & INFORMAT	66 231	62 239	3 991
218320 - MAT.BUREAU ET INFORMAT.DRIVE	15 554	15 554	
218330 - MAT BUREAU LOCATION	7 356	6 453	903
218400 - MOBILIER	14 562	14 562	
218401 - MOBILIER REPRISE ATAC	2 710	2 710	
218420 - MOBILIER DRIVE	11 673	10 440	1 233
281810 - AMORTISSEMENT AGENCT INSTALL	-242 712	-218 639	-24 073
281812 - AMORT.INST.G.A.A.DIVERS	-9 870	-6 490	-3 380
281820 - AMORTIS. MATÉRIEL DE TRANSPORT	-2 032	-238	-1 794

Bilan actif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
281830 - AMORTISSEMENT MOBIL. MAT. BURE	-60 360	-56 417	-3 943
281832 - AMORT.MAT.BUR.INFORMAT.DRIVE	-14 919	-13 646	-1 273
281833 - AMORT BUREAU LOCATION	-3 051	-642	-2 409
281840 - AMORTISSEMENT MOBILIER	-14 430	-12 338	-2 092
281842 - AMORT.MOBILIER DRIVE	-6 691	-4 265	-2 426
	111 965	123 474	-11 508
Total immobilisations corporelles	1 552 152	1 797 977	-245 826
Immobilisations financières			
Autres participations			
261102 - SOUSCRIPTION LECASUD	3 049	3 049	
261104 - SOUSCRIPTION GALLEC	4 480	4 480	
261105 - SOUSCRIPTION SIL	119 977	95 277	24 700
261106 - SOUSCRIPTION SOFILEC SUD EST	46 133	43 624	2 509
261107 - SOUSCRIPTION LES 4 SAISONS	2 000	2 000	
261108 - SOUSCRIPTION SCAPARF	2 000	2 000	
261109 - SOUSCRIPTION KL COMMERCE	2 000	2 000	
261110 - SOUSCRIPTION VERALEC	3 060	3 060	
261111 - SOUSCRIPTION SCAPMAREE	914	914	
261112 - SOUSCRIPTION BTLEC-EST	1 829	1 829	
261113 - SOUSCRIPTION ISSY LECASUD	11 600		11 600
	197 042	158 233	38 809
Autres titres immobilisés			
271000 - TITRES CREDIT COOPERATIF	23 927	23 927	
	23 927	23 927	
Prêts			
274810 - PRET RACHAT MARQUE LECLERC	3 437	5 122	-1 685
	3 437	5 122	-1 685
Autres immobilisations financières			
275000 - DEPOT DE GARANTIE SNC LES OLIVIER	135 212	134 677	534
275010 - DEPOT GARANTIE INSTAGRUME	1 500		1 500
275100 - DEPOT GARANTIE DRIVE SCI J.ROBERT	55 000	55 000	
275101 - FONDS ROULEMENT LECASUD	7 782	7 782	
276100 - CREANCE VERALEC		272	-272
	199 494	197 731	1 762
Total immobilisations financières	423 900	385 014	38 886
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 785 538	4 989 708	-204 170
Stocks et en cours			
371000 - STOCKS MARCHANDISES	875 368	1 030 995	-155 627
	875 368	1 030 995	-155 627
Avances et acomptes versés			
409100 - FOURNISSEURS DEBITEURS	12 344	15 620	-3 277
	12 344	15 620	-3 277
Clients			
411100 - CLIENTS	5 676	5 938	-262
411505 - CLIENTS BRII	187 396	146 068	41 327
411510 - CLIENTS-TICKETS RESTAURANT	33 468	20 576	12 892
411520 - CLIENTS-EUROCYCLEUR	2 251	2 750	-499
411553 - CLIENTS-CARTES A GRATTER LECLERC	3 440	10	3 430

Bilan actif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
416212 - IMPAYES 2012	3 238	3 238	
416213 - IMPAYES 2013	3 222	3 222	
416214 - IMPAYES 2014	5 089	5 089	
416215 - IMPAYES 2015	7 796	7 796	
416216 - IMPAYES 2016	2 995	1 420	1 575
416217 - IMPAYES 2017	1 677		1 677
418100 - FACTURES A ETABLIR	2 858	250	2 608
491000 - PROV.DEPREC.CREANCES DOUTEUSES	-26 112	-7 723	-18 389
	232 993	188 633	44 360
Autres créances			
404305 - COMPTE PRORATA LCA	2 876	2 876	
409601 - CONSIGNE ET DECONSIGNE		7 242	-7 242
409608 - EMB.CONS. AUTRES	2 529	2 539	-9
409700 - REVERSEMENTS FOURNISSEURS	1 616	803	813
409760 - FRS REVERSEMENTS CENTRALES	59		59
409800 - AVOIRS S/ ACHATS A RECEVOIR	346 740	303 049	43 691
409850 - AVOIRS A RECEVOIR S/ FGX	5 536		5 536
438700 - ORG.SOCIAUX-PROD.A RECEVOIR		23 264	-23 264
444000 - ETAT IMPOT BENEFICE	143 976	229 281	-85 305
445620 - TVA RECUP SUR IMMO	8 634	16 241	-7 607
445660 - TVA RECUP SUR ACHATS	233	5 386	-5 154
445670 - CREDIT DE TVA A REPORTER	50 673	79 188	-28 515
445710 - TVA COLLECTEE		632	-632
445880 - TVA DEDUCTIBLE LORS DU PAIEMENT	43 308	22 782	20 526
448700 - ETAT PRODUITS A RECEVOIR	41 186	42 130	-944
467200 - CREDITEURS DIVERS		16	-16
467301 - AVANCE UNILEC	58 595	46 199	12 396
467831 - REMBT TICKETS MANDATS A RECEVOIR	17 632	11 530	6 102
467832 - REMBT BRII MANDATS A RECEVOIR	4 879		4 879
468700 - PRODUITS A RECEVOIR	61 000	10 262	50 738
	789 471	803 420	-13 949
Disponibilités			
511500 - CARTES A ENCAISSER	74 166	70 012	4 155
512400 - EDEL DRIVE	1 010	60 286	-59 276
512500 - ARKEA BANQUE	17 738		17 738
580800 - COMMANDE MONNAIE		4 060	-4 060
	92 914	134 358	-41 444
Caisse			
531101 - COFFRE MONNAIE	18 500	11 500	7 000
531103 - FONDS DE CAISSE	8 604	12 174	-3 571
531105 - CAISSE DAB	27 300	53 740	-26 440
	54 404	77 414	-23 011
Charges constatées d'avance			
486000 - CHARGES CONSTAT D AVANCE	1 625	282	1 343
486100 - ACHATS CONSTATES D'AVANCE	3 100	13 419	-10 319
486201 - AUTRES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	263 201	259 018	4 184
	267 926	272 718	-4 792
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 325 419	2 523 159	-197 740

Bilan actif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
TOTAL ACTIF	7 110 957	7 512 867	-401 910

Bilan passif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
CAPITAUX PROPRES			
Capital			
101300 - CAPITAL VERSE	38 000	38 000	
	38 000	38 000	
Réserves			
106110 - RESERVE LEGALE	3 800	3 800	
106800 - AUTRES RESERVES	464 764	271 092	193 672
	468 564	274 892	193 672
Résultat de l'exercice	125 006	193 672	-68 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES	631 570	506 564	125 006
Provisins pour risques & charges			
151800 - PROVISION POUR RISQUES	24 000		24 000
	24 000		24 000
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	24 000		24 000
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit			
164001 - EMPRUNT BFCC 85KE +1AN	31 602	31 257	345
164002 - EMPRUNT CREDITCOOP 1920KE -1AN	191 239	183 380	7 858
164003 - EMPRUNT C.C 150KE - 1AN DRIVE	21 043	20 855	188
164005 - EMPRUNT OSEO 1 280KE - 1AN	126 162	120 978	5 184
164008 - EMPRUNT CE 500KE(891) - 1AN	48 220	46 984	1 236
164009 - EMPRUNT C.E 500KÇ (892) -1AN	71 287	69 461	1 825
164010 - EMPRUNT C.E 500KÇ (981) - 1AN	47 372	46 019	1 352
164101 - EMPRUNT BFCC 85KE +1AN	7 955	39 557	-31 602
164102 - EMPRUNT CREDITCOOP +1AN	199 433	390 672	-191 239
164103 - EMPRUNT CREDITCOOP 150KE +1AN	108 102	129 145	-21 043
164105 - EMPRUNT OSEO 1 280KE +1AN	165 332	291 494	-126 162
164107 - PRETS EDEL COURT TERME	1 000 000	700 000	300 000
164108 - EMPRUNT C.E 500KE + 1AN (10) 891	312 415	360 635	-48 220
164109 - EMPRUNT C.E 500KE + 1AN (7) 892	237 106	308 564	-71 458
164110 - EMPRUNT C.E 500KÇ + 1AN (10)981	372 959	420 331	-47 372
168840 - INTERETS COURUS/EMP BQ	2 164	2 646	-481
	2 942 391	3 161 978	-219 587
Découverts			
511510 - LOCATION-CARTES A ENCAISSER	7 020	827	6 193
512100 - BANQUE EDEL	545 431	475 158	70 272
512200 - CREDIT COOPERATIF	44 241	161 145	-116 903
512300 - CAISSE D'EPARGNE	85 636	85 403	233
518600 - INTERETS COURUS A PAYER	2 287	2 606	-319
	684 614	725 139	-40 524
Emprunts et dettes financières diverses			
455001 - CPTE COURANT HOUGHARD CHRISTOPHE		47	-47
		47	-47
Fournisseurs			
401100 - FOURNISSEURS	112 456	100 722	11 734
401160 - FOURNISSEURS CENTRALES	1 157 933	1 398 741	-240 808
401200 - FOURNISSEURS FRAIS GENERAUX	430 152	412 054	18 098
403000 - EFFETS A PAYER	171 015	210 516	-39 501

Bilan passif détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
408100 - FOURN.FACT NON PARVENUE MARCHANDISE	25 773	10 580	15 193
408110 - FOURN.FACT.NON PARV.AUTRES	115 761	129 191	-13 431
	2 013 091	2 261 805	-248 714
Dettes fiscales & sociales			
421000 - REMUNER DUE AU PERSONNEL	123 060	131 258	-8 198
421100 - PERSONNEL-REMUN.NON RECLAMEES	7 888	7 226	662
422000 - COMITE ENTREPRISE	1 327	1 376	-49
427000 - OPPOSITION SUR SALAIRE	1 198	1 310	-112
428200 - DETTE PROVISION.CONGES PAYES	147 502	141 791	5 711
428210 - PROVISION PRIME ANNUELLE	40 645	41 267	-622
428230 - PROV PRIMES EXCEPTIONNELLES	28 570	28 570	
431000 - URSSAF	78 540	71 275	7 265
437210 - MUTUELLE NON CADRES	2 412	2 043	370
437220 - MUTUELLE CADRES	398	3 913	-3 515
437310 - GIE AG2R-RET.COMPL.NON CADRE	16 295	31 421	-15 127
437320 - GIE AG2R-RET.COMPL.CADRES	2 720	5 680	-2 960
437510 - AG2R LA MONDIALE-PREVOY.NC	1 175	1 471	-297
437520 - HUMANIS-PREVOY.CADRE	2 389	2 622	-233
438200 - PROV. CHARGES/ CONGES PAYES	56 249	54 065	2 184
438210 - PROV CHARGES/PRIME ANNUELLE	15 498	15 735	-237
438330 - PROV CHARGES S/PRIMES EXCEPT.	11 430	11 430	
438600 - PROV ORGANISMES SOCIAUX		1 802	-1 802
445710 - TVA COLLECTEE	93		93
448600 - ETAT CHARGES A PAYER	120 164	125 798	-5 634
	657 550	680 052	-22 502
Autres dettes			
404100 - FOURNISSEURS IMMO	56 867	81 328	-24 461
404301 - COMPTE PRORATA BOTTAI	2 800	2 800	
404302 - COMPTE PRORATA DMPC	428	428	
404303 - COMPTE PRORATA GBI	519	519	
404304 - COMPTE PRORATA INDUSTISOL	1 960	1 960	
404306 - COMPTE PRORATA BONAFOS	3 018	3 018	
404307 - COMPTE PRORATA SNAF	4 471	4 471	
404702 - RETENUE DE GARANTIE DMPC	1 426	1 426	
404703 - RETENUE GARANTIE GBI	2 092	2 092	
404704 - RETENUE GARANTIE LCA	94	94	
404705 - RETENUE GARANTIE BOTTAI	2 100	2 100	
404707 - RETENUE GARANTIE TWA	1 650	1 650	
419890 - CLIENTS-CARTES FIDELITES	66 355	71 593	-5 238
419892 - AVOIRS WEB DRIVE	4 503	2 453	2 051
467050 - BONS ACHATS APPORT TEMPS BIO	50	50	
467300 - FRANCHISES LOCATIONS	9 406	1 300	8 106
	157 740	177 282	-19 543
TOTAL DETTES	6 455 387	7 006 303	-550 916
TOTAL PASSIF	7 110 957	7 512 867	-401 910

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
PRODUITS			
<i>Ventes de marchandises</i>			
707000 - VENTES MARCHANDISES EXO	12 121	10 264	1 857
707100 - VENTES MARCHANDISES 5.5%	17 036 548	17 806 672	-770 123
707160 - VENTES MARCHANDISES TTC 10	73 960	79 198	-5 238
707220 - VENTES MARCHANDISES TTC 20	6 078 555	6 463 393	-384 838
707300 - VENTES MARCHANDISES 2.10%	2 015	2 102	-86
707500 - TVA S/ VENTES 5.50%	-888 163	-928 312	40 149
707560 - TVA S/ VENTES 10%	-6 724	-7 200	476
707620 - TVA S/ VENTES 20%	-1 013 092	-1 077 236	64 144
707700 - TVA S/ VENTES 2.10%	-41	-43	2
709700 - REDUCTION S/VENTES MARCH.	-5 384	2 174	-7 558
709710 - REDUCTION S/VENTES MARCH.5	-174 222	-187 646	13 424
709716 - REDUCTION S/VENTES MARCH.	-493	-575	82
709721 - REDUCTION S/VENTES MARCH.	-61 804	-58 126	-3 678
709730 - REDUCTION S/VENTES MARCH.	-1		
709750 - TVA BRUTE S/RRRA 5.5%	9 083	9 782	-700
709756 - TVA BRUTE S/RRRA 10%	45	52	-7
709761 - TVA BRUTE S/RRRA 20%	10 301	9 688	613
	21 072 705	22 124 186	-1 051 482
<i>Production vendue</i>			
701100 - VENTES EN PROD. TTC TVA 5.5	916 514	1 110 288	-193 775
701500 - TVA 5.5% S/ VENTES EN PROD.	-47 780	-57 882	10 102
703002 - VENTES DE CARTONS	8 289	8 703	-413
706120 - REVERSEMENTS CCN/DCPN		10 617	-10 617
706140 - REVERSEMENTS COOP	64 634	34 693	29 941
706150 - REVERSEMENTS TG/SALON	18 080	16 150	1 930
706160 - REVERSEMENT PARTENERIAT R	53 337	39 077	14 261
706450 - PART.PUBLICITAIRE COOPERNI	67 385	62 787	4 599
706451 - PART.PUBLICITAIRE COOPELEC	286 459	257 488	28 971
708260 - COMMISSIONS PRESSE	964	915	48
708310 - LOCATIONS EMPLACEMENT	1 306	1 417	-111
708311 - REDEVANCE SELECTA	1 324	1 002	322
708312 - REDEVANCE SODAM DISTRIB.		393	-393
708313 - REDEVANCE MEDIAPERFORMA	145	84	61
708314 - REDEVANCE PHOTOMATON	2 283	2 755	-472
708315 - REDEVANCE DAG	910	942	-32
708316 - LOCATION VEHICULE LECLERC	141 454	21 826	119 627
708317 - LOCATION PRESTATIONS ANNE		266	-266
708400 - TVA LOCATION 20%	-23 575	-3 682	-19 893
708610 - BONIS DIVERS	13 371		13 371
708801 - FRAIS MANIPULATION-BONS	3 898	2 999	899
708818 - REMUNERATION DAB BFCC	873	913	-39
	1 509 870	1 511 751	-1 881
<i>Subventions d'exploitation</i>			
740642 - SUBVENTION SALAIRE ASP-CUI	13 429	18 789	-5 359
740643 - SUBVENT.SAL.CONTRAT AVENIR	2 909	11 133	-8 224
740644 - SUBVENT.AIDE EMBAUCHE	9 714		9 714
740800 - SUBVENTION ECONOMIES ENER	4 498		4 498
	30 551	29 922	629

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
Autres produits			
758000 - DIFFERENCE DE CAISSE	10 881	2 879	8 002
758120 - ECARTS S/BONS DE REDUCTION	42 363	25 471	16 892
758500 - ECARTS CLIENTS LOCATION		104	-104
758800 - AUTRES PRODUITS DIV.GEST.C		5 306	-5 306
781740 - REP.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉANCE	7 723	5 889	1 834
791150 - TRANSF CHARGES DEPLACEMENT	11 050	16 625	-5 575
791616 - TRANSFERT CHARGES ASSURA	8 706	1 315	7 391
791617 - TRANSF.CH.LOCATION SINISTRE	27 761		27 761
791626 - TRANSF.CH.TIMBRE/TELECOMM	107	102	5
791643 - TRANSF.FORMATION AGEFOS/F		12 455	-12 455
791644 - AVANTAGES EN NATURE	7 200	7 200	
	115 792	77 347	38 445
Total	22 728 918	23 743 205	-1 014 288
CHARGES			
Achats de marchandises			
607000 - ACHATS DIRECTS EXONERES	14 491	11 848	2 643
607010 - ACHATS DIRECTS 5,50 %	1 933 421	2 037 543	-104 122
607016 - ACHATS DIRECTS 10%	29 776	29 416	359
607025 - ACHATS DIRECTS 20%	377 566	408 394	-30 828
607030 - ACHATS DIRECTS 2,10 %	2 035	2 583	-547
607050 - ACHATS INTRACOMMUNAUTAIRE	6 195	1 278	4 917
607100 - ACHATS CENTRALE LECASUD E	112	56	56
607110 - ACHATS CENTRALE LECASUD 5,	10 443 748	10 946 576	-502 828
607116 - ACHATS CENTRALE LECASUD 1	5 742	6 738	-996
607125 - ACHATS CENTRALE LECASUD 2	2 485 662	2 685 169	-199 506
607210 - ACHATS CENTRALE SCAPARF 5.	4 218	3 729	488
607215 - ACHATS CENTRALE SCAPARF 7	636	752	-115
607216 - ACHATS CENTRALE SCAPARF 1	28		28
607220 - ACHATS CENTRALE SCAPARF 1		56 903	-56 903
607225 - ACHATS CENTRALE SCAPARF 2	635 453	730 944	-95 491
607310 - ACHATS CENTRALE BTLEC 5.5%	178		178
607325 - ACHATS CENTRALE BTLEC 20%	11 162	1 722	9 440
607425 - ACHATS CENTRALE SIPLEC 20%	1 497	1 821	-324
607525 - ACHATS CENTRALE VERALEC 20		-1	1
607610 - ACHATS CENTRALE SCAPMARE	196 656	203 504	-6 848
607625 - ACHATS CENTRALE SCAPMARE	69	14	56
608701 - FRAIS DE PORT	17 501	19 877	-2 375
608710 - COTISATIONS CENTRALE LECAS	288 132	313 881	-25 749
608715 - COMMISSIONS CENTRALE LECA	394 769	416 907	-22 138
608720 - COTISATIONS CENTRALE SCAP	5 576	8 437	-2 861
608725 - COMMISSION SCAPARF	7 445	7 654	-209
608730 - COTISATIONS CENTRALE BTLEC	194	37	157
608731 - DROITS ET VIGNETTES/ALCOOL	236 131	248 730	-12 599
608732 - TAXES FRUITS ET LEGUMES	3 343	2 087	1 256
608734 - TAXE DEEE	1	6	-5
608735 - TAXE POISSON	196	8	189
608736 - TAXE ECO-EMBALLAGE		165	-165
608737 - TAXE DECOUPE BOUCHERIE	857	140	717
608750 - COTISATION CENTRALE VERALE	625	684	-59
608755 - COMMISSIONS CENTRALE VERA	-317	-68	-249

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
608760 - COTISATIONS CENTRALE SCAP	5 746	5 990	-244
609700 - RISTOURNES		37 387	-37 387
609701 - RISTOURNES DIRECTES	-2 087	-1 987	-100
609711 - RISTOURNES LECASUD	-157 310	-163 914	6 604
609712 - RISTOURNES CGV FRS	-5 129	-6 161	1 032
609713 - RISTOURNES LECASUD CPV	-3 926	-17 129	13 203
609721 - RISTOURNES SCAPARF CGV/CP	-74 995	-38 434	-36 561
609761 - RISTOURNES GALEC	-211 599	-170 977	-40 622
609781 - RISTOURNES SCAMARK	-49 327		-49 327
609791 - RISTOURNES SIPLEC	-638	-924	286
609792 - RISTOURNE SCAPMAREE	-6 460	-5 756	-704
609793 - RISTOURNE VERALEC	-69	-707	638
	16 597 307	17 784 924	-1 187 616
Variation de stock (m/ses)			
603700 - VARIATION STOCKS MARCHAND	149 763	-81 498	231 261
	149 763	-81 498	231 261
Achats de m.p & aut.approv.			
602610 - ACHATS EMBALL. PERDUS	41 989	51 420	-9 430
	41 989	51 420	-9 430
Variation de stock (m.p.)			
603200 - VARIAT STOCK EMBAL PERDUS	5 864	-5 087	10 951
	5 864	-5 087	10 951
Autres achats & charges externes			
606110 - EAU	6 385	2 484	3 901
606120 - ELECTRICITE	225 363	207 896	17 466
606140 - FUEL-SPRINKLER	137	66	71
606160 - CARBURANT V.T	1 114	2 435	-1 321
606161 - CARBURANT V.UTIL.	1 167	1 877	-710
606170 - LOCATION-CARBURANT VEHICU	2 032	1 173	859
606311 - FOURNITURES DE CAISSES	684	1 184	-500
606312 - LOCATION FOURNITURES	1 181	2 153	-972
606320 - FOURNITURES MAGASIN	15 262	12 810	2 452
606350 - DECORATION	2 279	1 720	559
606380 - PETIT OUTILLAGE ET EQUIP. AU	4 823	5 127	-304
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIVE	1 531	2 762	-1 231
606410 - FOURNITURES INFORMATIQUES	2 703	4 805	-2 102
606850 - VETEMENTS PROFESSIONNELS	5 087	7 539	-2 452
611210 - TRANSPORT DE FONDS	15 448	14 926	521
611220 - SURVEILLANCE MAGASIN	81 007	94 949	-13 943
611221 - TELESURVEILLANCE MAGASIN	1 421	1 395	26
611310 - BLANCHISSERIE ELIS	5 273	5 590	-317
611320 - ENTRETIEN DES LOCAUX	60 186	63 788	-3 602
611330 - ESPACES VERST	59	3 591	-3 532
611340 - ENLEVEMENT DECHETS	1 785	1 762	23
611350 - DERATISAT. AMBOILE SERVICES	2 166	2 128	38
611810 - AGRO ANALYSES	4 388	4 998	-610
611811 - SOUS-TRAITANCE DIVERS	2 790		2 790
611812 - SOUS-TRAITANCE INFOMIL		706	-706
612201 - CB VOLKSWAGEN TOUAREG	6 986	13 971	-6 986
612202 - CB PEUGEOT PARTNER	6 147	7 064	-917
612203 - CB COOPAMAT CAISSES	13 485	19 873	-6 388
613201 - LOYER SNC LES OLIVIER	432 157	432 358	-200

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
613202 - LOYER PARKING BAS LAUVERT	123 408	123 659	-251
613203 - LOYER SCI JEAN-JACQUES ROB	220 000	219 799	201
613500 - LOCATIONS DIVERSES	6 398	1 136	5 262
613501 - LOCATION SERVEUR LECASUD	1 797	2 096	-299
613502 - LOCATION TRANSPALETTES	17 202	17 154	49
613503 - LOCATION TPE GPRS	587	589	-1
613506 - LOCATION MEDIAVEA	588	588	
613507 - LOCATION SIEMENS (COMPACT	3 460	3 460	
613508 - LOCATION CORHOFF (BORNES)	23 070	23 049	21
613509 - LOCATION TOYOTA(CH.ELEVAT	4 292	4 264	29
613510 - LOCATION EUROCYLEUR	4 073	4 075	-3
613511 - LOCATION LD VEHICULES FIAT	40 033	9 019	31 014
613512 - LOCATION LD VEHICULE OPEL	5 970		5 970
613513 - LOCATION LD VEHICULE FORD	2 144		2 144
613514 - LOCATION LD VEHICULE IVECO	1 875		1 875
613516 - LOCATION LD VEHICULES ARVA	3 622		3 622
613517 - LOCATION ZUMEX INSTAGRUME	215		215
614000 - MAG-CHARGES LOCATIVES	74 655	72 795	1 860
614635 - MAG-CHARG.LOCAT.TAXE FONC	35 599	35 200	399
614636 - DRIVE-CHARG.LOCAT.TAXE FON	14 148	13 994	153
615210 - REPARATIONS IMMOBILIERES	20 208	20 382	-175
615211 - ENT REP IMMOBIL.BOTTAI	1 381	991	390
615212 - ENT.REPARAT.IMMOB.GRANIOU	12 577	7 304	5 274
615510 - REPARATION CAISSES ET ASSI	1 636	2 310	-674
615530 - ENTRETIEN TRANSPALETTES	3 195	972	2 223
615540 - REPARAT.MAT.OUTILL.MAGASIN	9 039	6 798	2 241
615541 - ENT.REP.FROID CLIMAT.TECHNI	8 833	15 966	-7 132
615546 - REPARAT. NEON ATOMIC	1 400	786	614
615547 - REPARAT. PARFEU	2 473	4 860	-2 386
615551 - ENTRET.REPARAT.VEHICULE	186	2 980	-2 794
615552 - LOCATION-ENTRET.REPARAT.V	35 739	584	35 155
615570 - INTERV-PONCTUEL. S/LOGICIEL	428	1 612	-1 184
615660 - MAINTENANCE METTLER TOLED	2 483	2 336	147
615661 - MAINTENANCE SYMAG	1 158	2 351	-1 194
615662 - MAINTENANCE FROID CLIM.TEC	16 246	15 718	529
615663 - MAINTENANCE OTIS	13 585	8 650	4 934
615664 - MAINTENANCE SPRINKLER	1 923	2 965	-1 042
615665 - MAINTENANCE COPAS SYSTEM	885	1 171	-286
615666 - MAINTENANCE SAT'VIDEO	-291	3 497	-3 789
615667 - MAINTENANCE FABBRI GROUP	1 199	1 786	-587
615680 - MAINTENANCE DEQUATEC OND	1 095	741	353
615700 - MAINTENANCE PRODWARE	1 877	1 840	38
615701 - MAINTEN.LICENCE NOTES DOMI	252	311	-59
615702 - MAINTENANCE EVOLUTIVE ALA	16 845	19 209	-2 363
615703 - MAINTENANCE BODET	446	439	8
615704 - MAINTENANCE HI.B.GEST	3 896	3 792	104
615705 - MAINTEN.DIVERS.LECASUD	5 818	1 007	4 811
615706 - MAINTENANCE EVOLUTEL	30 701	29 211	1 490
615708 - MAINTENANCE IGS06	11 611	12 635	-1 024
615709 - MAINTENANCE DEMATERIALISA	160	499	-339
615711 - MAINTENANCE SMOB	1 621	1 655	-34
615712 - MAINTENANCE S.A.V.N	338	340	-1

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
615714 - MAINTENANCE TWA	1 937	1 665	272
615715 - MAINTENANCE DECAP ASSAINIS	1 841	1 100	741
615716 - MAINTENANCE E-LOCATION	60	29	31
616110 - ASSURANCE TOUS DOMMAGES	13 192	12 089	1 103
616111 - ASSUR.ACCIDENT TRAVAIL MAL.	3 813	2 981	832
616130 - ASSURANCE RESPONSABIL.CIVIL	6 053	5 965	87
616310 - ASSURANCE VEHICULES SOCIE	993	997	-4
616320 - ASSURANCE AUTRES VEHICULE	349	351	-1
616330 - ASSURANCE ENGINS MANUTEN	243	243	-1
616340 - ASSURANCE VEHICULES UTILIT	641	765	-124
616350 - LOCATION-ASSURANCE VEHICU	19 420	2 206	17 214
616360 - ASSURANCE CBPSOLUTIONS PR	461		461
616600 - ASSURANCE PROTECTION JURI	2 201	2 168	32
616740 - ASSURANCE HOMME CLE	1 726	1 602	124
616741 - ASSURANCE DOMMAGES OUVR	615	581	33
617100 - ETUDES DE MARCHÉ	14 000	6 840	7 160
617200 - LE PANEL DE GESTION	4 863	4 557	306
618110 - ABONNEMENT INTERNET	1 815	2 010	-195
618500 - FRAIS DE COLLOQ,SEMINAIRES,	3 494	1 989	1 505
618600 - SEMINAIRE GALEC	123	102	21
621100 - PERSONNEL INTERIMAIRE	23 012	58 620	-35 608
622600 - HONORAIRES EXCEPT.	6 000		6 000
622610 - HONORAIRES CABINET TRINTIG	17 400	17 315	85
622611 - HONORAIRES COMMISS.AUX CP	14 759	12 874	1 885
622612 - HONORAIRES JOURDREN/THEMI	2 500	3 900	-1 400
622613 - HONORAIRES DONSIMONI	5 049	4 537	512
622614 - HONORAIRES VALENTIN	1 500	1 473	27
622615 - HONORAIRES ASSURANDIS	957	856	101
622616 - HONORAIRES IZARD & PRADEA	55 161	4 584	50 577
622621 - HONORAIRES CONSEILS	9 518	24 637	-15 119
622623 - HONORAIRES VENTURYS	16 500	28 640	-12 140
622640 - HONORAIRES SOCOTEC	3 621	2 841	780
622700 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEU		200	-200
622710 - FRAIS ACTES	1 411	1 487	-76
623100 - PUB LD CBS OUTDOOR	26 569	23 674	2 895
623101 - PUB LD PISONI	69 398	76 256	-6 858
623105 - PUB LD JCDECAUX	17 834	14 662	3 172
623106 - PUB LD ABC MEDIA	460	2 760	-2 300
623116 - PUB AFFI MOBILE		93	-93
623200 - PUBLICITE NATIONALE	61 997	39 802	22 194
623210 - PUB LOCALE	2 451	5 328	-2 877
623215 - PUB M2FP AFFICH.	875	599	276
623230 - PUBLICITE NATIONALE INSTITUT	17 081	15 379	1 702
623310 - PUBLICITE ANIMATION		1 750	-1 750
623400 - CADEAU A LA CLIENTELE	540	1 120	-580
623410 - BONS CMS	9 280	-200	9 480
623610 - PUB. CATALOGUES JOURNAUX	7 807	2 441	5 366
623620 - CATALOGUES PROSPECTUS RE	32 566	59 712	-27 147
623640 - DISTRIBUTION CATALOG&PROS	13 604	17 550	-3 946
623650 - FRAIS MAILING CLIENTS	1 136		1 136
623810 - DONS POURBOIRES	5 250	5 350	-100
623850 - DEPENSES SPONSORING	1 000	6 550	-5 550

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
624200 - TRANSPORTS SUR VENTES	11 350	11 348	2
625100 - DEPLACEMENT PERSONNEL	2 067	438	1 629
625110 - VOYAGE DEPLACEMENT DIRECTIO	33 880	38 069	-4 189
625111 - VOYAGE DEPLACEMENT DIRECT. HL	2 302	2 335	-33
625610 - MISSION ET RECEPTION	3 843	4 249	-406
626100 - FRAIS AFFRANCH. PTT	5 343	5 540	-198
626200 - ORANGE BUSINESS SERVICES	10 027	9 641	386
626300 - TELEPHONES MOBILES	5 455	4 959	496
627200 - FRAIS DOSSIERS PRETS BANCAI	4 286	6 576	-2 291
627500 - FRAIS BANCAIRE BFCC	622	519	103
627510 - FRAIS BANCAIRE EDEL	1 048	1 048	
627520 - FRAIS BANCAIRE C.E	378	375	3
627530 - FRAIS CB AMERICAN EXPRESS	263		263
627700 - FRAIS MOYENS PAIEMENT BFCC	31 550	33 798	-2 248
627710 - FRAIS CB AMERICAN EXPRESS	1 924	2 301	-377
627711 - FRAIS CB BANQUE EDEL	37 386	38 403	-1 016
627712 - FRAIS CB PAYWE.L	5 404	1 791	3 613
627713 - FRAIS CB LOCATION	240	89	152
627800 - CONTROLE MOYEN PAIEMENT-VER	724	874	-150
627810 - FRAIS CARTE CADEAU	51	282	-231
627820 - FRAIS CRT	5 080	4 231	849
627860 - COMMISSION CAUTION ATAC		1 701	-1 701
628100 - COTISATION GALEC	62 314	74 866	-12 551
628110 - COTISATION ACDLEC	9 380	11 798	-2 418
628120 - COTISATIONS UNILEC	54 204	51 470	2 734
628182 - COTISATION GIE L-COMMERCE	2 133	2 246	-113
628401 - NATIXIS FRAIS TENUE COMPTE	263	301	-37
	2 489 715	2 419 983	69 732
Impôts, taxes et vers. assim.			
633300 - FORMATION PROFESS.CONTINU	23 619	25 564	-1 945
633350 - FORMATION PROFESS.CONTIN.	16 690	12 029	4 661
633400 - PARTICIP.EFFORT CONSTRUCTI	10 065	9 647	418
633500 - TAXE D APPRENTISSAGE	15 210	14 577	633
635111 - COTISAT.VALEUR AJOUTEE ENT	106 440	106 970	-530
635140 - TAXE VEHICULE SOCIETE	3 442	3 442	
635330 - TAXE SUR DEPENSES PUBLICIT	466	657	-191
635860 - AUTRES DROITS	775		775
637110 - CONTRIB.SOCIALE DE SOLIDARI	5 673	-886	6 559
637120 - TASCOM	35 182	38 009	-2 827
637810 - TAXE HANDICAPE (AGEFIPH)	-4 395	15 274	-19 669
637830 - TAXE ECO-EMBALLAGES		4 954	-4 954
637840 - TGAP SUR IMPRIMES- ECO-FOLI	2 932	1 409	1 523
637880 - TAXE S/ PUB ENSEIGNES VILLE	11 652	1 925	9 727
637881 - TAXE FLEURS VAL'HOR	110	110	
637882 - CONTRIBUTION PECHE DURABL	3 091	3 034	56
	230 952	236 715	-5 763
Salaires et Traitements			
641100 - SALAIRE MAGASIN	2 109 635	2 029 627	80 008
641210 - CONGES PAYES PROVISIONNES	5 711	19 738	-14 027
641300 - PRIME ANNUELLE	91 310	106 854	-15 544
641320 - PRIME ANNUELLE PROVISIONNE	-622	2 717	-3 339
641330 - PRIMES EXCEPTIONNELLES	28 570	28 570	

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
641410 - INDEMNITE DE LICENCIEMENT	29 705	1 892	27 813
641480 - AVANTAGES EN NATURE	7 200	7 200	
	2 271 509	2 196 599	74 911
Charges sociales			
645100 - COTISATION URSSAF	558 100	515 651	42 448
645210 - COT. MUTUELLE NC	13 256	11 683	1 573
645220 - COT.MUTUELLE CADRES	13 758	10 714	3 043
645310 - COT.RETRAITE SALARIES	121 672	116 651	5 022
645320 - COT.RETRAITE CADRE	24 488	22 953	1 535
645330 - CHG. S/PRIMES EXCEPTIONN.	11 430	11 430	
645510 - PREVOYANCE NON CADRE	2 306	2 622	-317
645520 - PREVOYANCE CADRE	9 297	8 379	918
645800 - CH.S.PROV. CONGES A PAYER	2 184	7 526	-5 343
645820 - CH.S.PROV.PRIME ANNUELLE	-237	1 036	-1 273
645830 - CHG S/PROV.PRIME EXCPTIO.	-11 430		-11 430
647200 - VERSEMENTS AUX C E	4 474	4 287	186
647510 - MEDECINE DU TRAVAIL	10 777	12 096	-1 318
647520 - PHARMACIE	13	180	-167
648000 - AUTRES CHARGES DE PERSON		2 876	-2 876
649000 - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVIT	-121 389	-109 203	-12 186
	638 697	618 881	19 816
Amortissements et provisions			
681110 - DOT.AMORT. IMMO INCORPO.	17 638	6 143	11 495
681120 - DOT.AMORT.IMMO CORPOREL.	363 542	347 875	15 668
681740 - D.A.P. CRÉANCES CLIENTS	26 112	7 723	18 389
	407 292	361 741	45 551
Autres charges			
651600 - REDEVANCE SACEM ET ASSIMIL.	533	540	-7
651801 - LICENCE MICRO. PACK OFFICE		1 224	-1 224
651803 - LICENCE ELA PROGRESS	796	795	1
651804 - LICENCE AMSOLUTIONS	2 340		2 340
658000 - DIFFERENCE DE CAISSE	2 654	1 458	1 196
658110 - FAUX BILLETS		20	-20
	6 324	4 037	2 287
Total	22 839 413	23 587 716	-748 303
RESULTAT D'EXPLOITATION	-110 496	155 489	-265 985
Produits financiers			
762100 - REVENUS PARTS CREDITCOOP	239	279	-40
762101 - REVENUS AUTRES TITRES IMMO		24 811	-24 811
768080 - PRODUITS FINANCIERS DIVERS	10		9
	249	25 090	-24 842
Charges financières			
661160 - INTERETS EMPRUNT BFCC	2 072	3 376	-1 304
661161 - INTERETS EMPRUNT OSEO	344	1 594	-1 249
661162 - INTERET PRET EDEL	7 800	8 618	-818
661163 - INTERETS PRETS CAISSE EPAR	30 815	34 913	-4 097
661600 - INTERETS DECOUVERTS CREDI	6 946	7 224	-278
661601 - INTERETS DECOUVERTS EDEL	17 916	16 406	1 510
661602 - INTERETS DECOUVERTS C.E	3 823	2 978	845
668000 - AUTRES CHARGES FINANCIERE	2 158		2 158

Compte de résultat détaillé

	du 01/05/16 au 30/04/17 12 mois	du 01/05/15 au 30/04/16 12 mois	Variation absolue (montant)
Résultat financier	71 874 -71 625	75 108 -50 017	-3 234 -21 608
RESULTAT COURANT	-182 121	105 472	-287 593
Produits exceptionnels			
771700 - DÉGRÈVEMENTS D'IMPÔTS HOR		5 949	-5 949
771800 - AUTRES PROD. EXCEP. DE GES	342 653	77 943	264 710
775200 - PROD.CESS.IMMOB.CORPORELL		16 214	-16 214
775600 - IMMOBILISATION FINANCIERES		28 023	-28 023
778800 - PRODUITS EXCEPTIONNELS DIV		10 512	-10 512
	342 653	138 641	204 011
Charges exceptionnelles			
671200 - PENALITS ET AMENDES	729	2 500	-1 771
671800 - AUTRES CHARGES EXCEP/OPE	5 615	2 129	3 486
675200 - VNC ACTIFS CÉDÉS-IMMO CORP		19 438	-19 438
675600 - VAL COMPT.IMMO.FINANC.CEDE		28 023	-28 023
687500 - DOT. PROV. RISQUES ET CHARG	24 000		24 000
	30 344	52 089	-21 745
Résultat exceptionnel	312 309	86 552	225 757
Impôts sur les bénéfices			
695000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	5 182	1 352	3 830
699500 - CREDIT IMPOT MECENAT		-3 000	3 000
	5 182	-1 648	6 830
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 006	193 672	-68 666